

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011



13, avenue Frédéric Mistral
13008 MARSEILLE
☎ 04 86 76 02 90 - ☎ 04 91 75 91 40

338, avenue de la libération
04100 MANOSQUE
☎ 04 92 70 95 00 - ☎ 04 92 70 95 01

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix en Provence

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social:

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Adhérents.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, et portant sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste :

- à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes
- à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

➔ Rappel des principaux montants:

Total du bilan	:	11 499 074 €
Total des produits	:	26 908 404 €
Total des charges	:	26 715 249 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées :		21 700 €
Résultat Net Comptable	:	171 455 €

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes et méthodes comptables appliqués sont appropriés,
- Les estimations comptables significatives nous paraissent raisonnables,
- La présentation d'ensemble des comptes est conforme aux prescriptions légales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 11 Juin 2012.


Pour ACN AUDIT,
Alain NOUGUEREDÉ
Commissaire aux Comptes associé

BILAN ACTIF

	31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, licences, logiciels, dts & val similaire	139 605	116 743
Fonds commercial (1)		22 862
Autres immobilisations incorporelles	591 979	111 545
Immobilisations incorporelles en cours	62 528	62 528
Avances et acomptes		981
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions	688 714	510 638
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 868	17 895
Autres immobilisations corporelles	522 751	178 229
Immobilisations grevées de droits	344 522	155 883
Immobilisations corporelles en cours	870 393	870 393
Avances et acomptes		
Immobilisations financières (2)		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés	34 427	34 427
Prêts	1 109 179	1 109 179
Autres immobilisations financières	650 475	650 475
TOTAL	4 691 918	1 123 748
Comptes de liaison		
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et approvisionnements		
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises	23 451	23 451
Avances et acomptes versés sur commandes		23 867
Créances d'exploitation (3)		
Créances usagers et comptes rattachés	5 414 565	167 470
Autres créances	1 966 012	5 247 094
Valeurs mobilières de placement		1 966 012
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	592 263	592 263
Charges constatées d'avance (3)	102 083	102 083
TOTAL	8 098 574	167 470
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des emprunts		
TOTAL	(II)	(III)
Ecart de conversion actif		
TOTAL GENERAL	(I à V)	(I à VI)
	12 790 293	1 291 218
		11 499 074
		6 939 560
(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an		
(3) dont à plus d'un an		
ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
FEDERATION LEO LAGRANGE		
Page 1		

BILAN PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 051 579	23 844
<i>Dont legs et don, avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>	788 069	779 155
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285	147 285
Reserves réglementées		
Autres réserves	93 186	93 186
Report à nouveau	288 900	534 916
Report à nouveau	171 455	- 246 016
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	120 300	
Résultats sous contrôle des tiers financiers		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	106 908	167 969
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL	(I)	(II)
	1 979 613	721 183
Comptes de liaison		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	214 549	151 685
Provisions pour charges	1 465 252	1 130 399
TOTAL	(III)	(IV)
	1 679 801	1 282 084
FONDS DEEDES		
Sur subventions de fonctionnement	21 700	
Sur autres ressources		
TOTAL	(IV)	(V)
	21 700	
DETTES (I)		
Emprunts obligataires	2 961	642 652
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 795 834	539 267
Emprunts et dettes financières divers (3)	428 155	11 680
Avances et acomptes reçus sur commandes	183 634	977 810
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 306 117	2 104 249
Dettes fiscales et sociales	2 860 161	495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	142 347	418 068
Autres dettes	916 582	136 945
Produits constatés d'avance (1)	182 169	
TOTAL	(V)	(VI)
Ecart de conversion passif	7 817 961	4 936 293
TOTAL GENERAL	(I à VI)	(I à VII)
	11 499 074	6 939 560
(1) Dont à moins d'un an (4 l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont à plus d'un an (4 l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		
	7 634 326	4 819 485
	258 115	449 673
FEDERATION LEO LAGRANGE		
Page 2		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	23 134 936	19 223 838
Prestations de services		
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	23 134 936	19 223 838
Production stockée		
Production immobilisée	1 719 966	1 792 933
Subventions d'exploitation	966 980	957 325
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Collectes	752 852	677 964
Cotisations	6 535	14 580
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	26 581 269	22 666 640
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	51	634
Variation de stocks (marchandises)	121 137	31 271
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	6 055 127	4 607 180
Autres achats et charges externes (2)	1 302 039	1 155 864
Impôts, taxes et versements assimilés	13 093 175	11 352 005
Salaires et traitements	4 808 660	4 175 828
Charges sociales	289 318	225 147
Autres charges de personnel	108 876	77 841
Dotations aux amortissements sur immobilisations	47 088	40 728
Dotations aux provisions sur immobilisations	598 541	424 455
Dotations aux provisions sur actif circulant	88 097	359 509
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	26 512 109	22 450 462
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	69 160
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	(III)	
Excédent attribué ou déficit transféré	(IV)	
Déficit supporté ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	428	247
Autres intérêts et produits assimilés (4)	17 738	2 297
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 626	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	21 793
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)	51 047	472 307
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	472 307
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	- 29 254
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I+II+III+IV+V-VI)	39 906
		- 253 585

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	235 570	310 780
Sur opérations en capital	69 772	949 598
Reprises sur provisions et transferts de charges		296 236
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	1 556 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	105 048	311 976
Sur opérations en capital	47 046	1 244 983
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	1 556 959
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	- 345
Impôts sur les bénéfices	(IX)	
TOTAL DES PRODUITS	(I+II+V+VII)	26 908 404
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	24 479 728
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	193 155	- 253 929
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		7 913
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	21 700	
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	171 455	- 246 016
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redondances sur crédit-bail immobilier	61 211	61 211
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	4 651	
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolet		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2011 sont :

Total du Bilan : 11499074,23 Euros

Total des Produits : 26908404,39 Euros

Total des Charges : 26715249,42 Euros

Variation des Fonds Décaies : -21700 Euros

Résultat de l'exercice : 171454,97 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du **12 mai 2012**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 99-01 du 16 février 1999 du CRC, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Le règlement 99-01 décrit les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au plan comptable général. Il concerne :

- le « projet associatif », notion élargie, et les « fonds dédiés », destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice ;
- la notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur ;
- les apports sans ou avec droit de reprise ;
- les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation ;
- le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public ;
- les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation ;
- la comptabilisation des ressources en nature ;
- l'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé. S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG. A noter :

1. le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé des charges à répartir : les charges différées, les frais d'acquisition d'immobilisations et les charges à décaier ;
2. pour les exercices ouverts depuis le 1 janvier 2005, les termes « provision pour dépréciation » sont remplacés par « dépréciation ». Cette modification terminologique ne concerne que les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (Règl. CRC 2002-10 du 12-12-2002 pris sur avis CNC 2002-07 du 27-6-2002) ;
3. pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2006, des modifications interviennent au niveau de l'intitulé de certains comptes. Elles proviennent de l'actualisation du plan comptable général (règlement CRC 2005-09, homologué par arrêté du 26-12-05, JO du 3-1-06)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue

- Licences et Logiciels 5 à 7 ans
- Achats Lits
- Constructions 50 ans
- Gros Oeuvre 40 ans
- Facades et étanchéité 20 ans
- Agencement Gros Oeuvre
- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Installations Générales et Techniques 3 à 20 ans
- Matériel et outillage 3 à 7 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel Informatique
- Unité Centrale, Micro Informatique 4 ans
- Périphérique Imprimante, Scanner^{***} 5 ans
- Informatique réseau 7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

Sans objet

Subventions d'Exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectées à des biens renouvelables. Dans les autres cas elles sont inscrites directement en fonds de dotation sans plan d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salariés a représenté pour l'exercice, un montant de 241 450 € bruts, avantages en nature inclus.

Faits caractéristiques de l'exercice :

La Fédération a repris les activités de l'association NITIA (ancienne fédération départementale Leo LAGRANGE), cette reprise a permis d'acquiescer de nouveaux contrats, en particulier avec le comité d'entreprise d'Airbus, puis d'améliorer nos fonds propres à hauteur de 1 018 821,42 euros.

La Fédération a également bénéficié de ces structures adhérentes d'apports avec droit de reprise à hauteur de 120 300 euros : ces sommes sont destinées à adier les structures affiliées pour les soutenir dans leur développement et l'amélioration de leurs fonds propres

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

La Fédération n'ayant pas vocation à développer des activités opérationnelles, elle a donc cédées par transfert partiel d'actifs les activités de la région toulousaine à l'Etablissement régional Sud Ouest, puis l'activité du Nord à l'établissement régional Picardie.

Ces opérations n'ont aucun impact sur les fonds propres de la Fédération

Autres informations significatives ayant influencées le résultat de l'exercice (de nature non récurrente et ou hors exploitation)

L'exercice ne comporte pas d'opération ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

Informations Complémentaires

La part des Etablissements dans les états financiers de la Fédération est la suivante

Midi-Pyrénées	Produits Résultat	14 019 730 195 395
Nord Pas de Calais	Produits Résultat	1 954 314 108 614

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	- 755 311	1 018 821		263 511
- Apports sans droit de reprise	747 055			747 055
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	32 100	8 914		41 014
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285			147 285
Réserves réglementées				
Autres réserves	93 186			93 186
Report à nouveau	534 916		246 016	288 900
Résultat de l'exercice	- 246 016	417 471		171 455
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports		120 300		120 300
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	167 969		61 061	106 908
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	721 183	1 565 507	307 078	1 979 613

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui en est le chef de file. Cette unité regroupe les associations suivantes :

La Fédération Léo Lagrange et ses deux établissements secondaires de Lille et de Toulouse.

- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTRE EST
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE GRAND EST
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE ILE DE FRANCE
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE LANGUEDOC-ROUSSILLON
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE PACA
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE PICARDIE
- ❖ l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- ❖ l'Institut de formation IFRA
- ❖ l'Institut de formation IFEP
- ❖ l'Institut de formation A 2 F
- ❖ l'Institut de formation INSTEP IDF
- ❖ l'Institut de formation INSTEP MIDI-PYRENEES
- ❖ l'Institut de formation INSTEP BOURGOGNE F C
- ❖ l'Institut de formation CFEU
- ❖ l'Institut de formation INFORM
- ❖ APSP
- ❖ PREFACE
- ❖ UNSLL
- ❖ ALLDC
- ❖ INTERCHANGES
- ❖ CITE CLUB